

encadrée par deux consonnes orales sourdes que la voyelle apparaît la plus courte ; après un groupe consonantique initial, on note un abrégement de la voyelle ; une consonne sonore intérieure allonge la voyelle qui précède ; enfin, après une consonne affriquée initiale, on relève une diminution de longueur.

## Wallon central et occid. *chimot*

par MAURICE PIRON,

Chargé de cours à l'Université de Gand.

L'Étude sur les noms wallons du singe, publiée dans le t. XVIII de ce *Bulletin*, a montré comment, en Belgique romane, un dérivé du prénom *Martin*, *marticot*, avait supplanté un type plus ancien dans lequel je voyais un représentant autochtone du latin *simia*. Un représentant uniquement liégeois d'ailleurs : les formes *xhime* dans la scripta, *hème* [hēm] dans l'usage oral offrent à l'initiale le *h* secondaire propre aux parlers du nord-est wallon.

A la forme liégeoise, je n'avais trouvé aucun correspondant parmi les autres patois wallons. J'en avais conclu que, dans le centre et l'ouest wallons, la forme *sindje* (et variantes), la plus communément répandue de nos jours, avait autant de chance de représenter un aboutissement local de *simia* qu'un emprunt français. Or, voici que de récentes trouvailles, en m'amenant à modifier ou, du moins, à compléter et à nuancer cette façon de voir, permettent d'apporter une nouvelle contribution à l'étymologie wallonne.

### I

Comme je relisais le *Recueil de chansons populaires* (3<sup>e</sup> éd., Charleroi, 1876) du poète patoisant JACQUES

BERTRAND (1817-1884), j'eus mon attention attirée sur le terme *chimot* qui m'était inconnu mais dont le sens semblait évident : bambin, petiot (1).

Une enquête entreprise aussitôt a révélé l'existence de *chimot*, m. (prononcé partout *šimō*), dans les localités suivantes (2) :

Fosses [Na 109] : petit enfant, de taille minuscule. Déjà signalé en 1910 dans le *Gloss. de Fosses-lez-Namur* d'A. LURQUIN uniquement au sens de petit vaurien : *mannèt chimot* !

Marcinelle [Ch 58] : petit gamin.

Charleroi [Ch 1], Gosselies [Ch 36] : 1° nabot, personne de petite taille ; 2° à Charleroi, terme employé à l'école primaire par les aînés pour désigner leurs condisciples des classes inférieures.

Monceau-sur-Sambre [Ch 46] : seul<sup>t</sup> comme sobriquet.

Gerpennes [Ch 72] : act<sup>t</sup> hors d'usage, mais un témoin, âgé de 82 ans, connaît encore, de sa jeunesse, le terme au sens d'enfant espiègle.

Gochenée [Ph 53] : inconnu dans les sens indiqués ci-dessus, mais survit dans le groupe *espèce di chimot* expression à l'adresse d'un être nul, d'un individu sans valeur.

Bonlez [Ni 44] : act<sup>t</sup> usité au sens de touche-à-tout, syn. de *mèle-tot*.

Pour la France wallonne, le fichier que M. CHARLES BRUNEAU m'a permis de consulter dans sa maison de Chooz a fourni deux témoignages intéressants sur l'époque antérieure à 1914 :

Charnois [hameau près de la Meuse, en amont de Givet] : « *šimō*,

(1) Le mot en question figure dans la pièce liminaire du volume :

... *Asteûre, pus d'ène coumère,*

*Èl swêr, au cwîn du feu, tchante, in bêrcant s' chimot,*

*Èl Quézinne au Mambourg [èy]èt L' Ducace du Bo.*

(2) J'ai eu souvent recours à des informateurs que je tiens à nommer et à remercier ici : l'abbé Massaux, le P. Jean Guillaume, MM. Ar. Carlier (par l'intermédiaire de R. Pinon), J. Vandereuse, J. Roland, L. Warnant et J. Renson.

deuxième agneau né d'une brebis ; on le met à une brebis qui a perdu son agneau ou on le donne à une autre ». Fiche rédigée par Ch. Bruneau, entre 1905 et 1910, d'après sa mère, originaire de cette contrée dont elle pratiquait couramment le patois.

Environs de Givet (e. a. Ham-sur-Meuse) : « nom donné à un petit agneau, à un tout petit garçon (six mois?). J. WASLET, *Lexique* ». Fiche rédigée par Ch. Br., entre 1905 et 1910, d'après le ms. de Waslet, lequel n'a été publié à Sedan qu'en 1911. On notera que cet article, lors de l'impression du *Vocabulaire wallon (dialecte givetois)*, a été malencontreusement amputé de sa seconde partie, si importante pour reconstituer la filiation sémantique.

Résultats négatifs dans les points suivants : Neer-Heylissém [Ni 20], Dion-le-Mont [Ni 43], Dion-le-Val [Ni 26], Court-Saint-Étienne [Ni 76], Perwez [Ni 98], Gelbressée [Na 49], Mazy [Na 44], Vedrin [Na 59], Bois-de-Villers [Na 112], Moustier-sur-Sambre [Na 69], Ciney [D 25], Beauraing [D 96], Anthée [Ph 34], Morialmé [Ph 15], Stave [Ph 16], Jamioulx [Th 24], Thy-le-Château [Ph 5] ; en France wallonne : Chooz, Hierges, Vireux-Wallerand et Hargnies (dépt des Ardennes).

De plus, le mot n'a pas été recueilli dans les dictionnaires namurois de PIRSOUL (2<sup>e</sup> éd., 1934) et de DELFOSSE (ms., vers 1850). GRANGAGNAGE l'ignore et, à ma connaissance, l'enquête orale de J. HAUST ne l'a pas fait apparaître.

Si, de notre *chimot* — qui, on le voit, se fait rare — on isole le suffixe diminutif *-ot*, on obtient *chime*. Or cette forme [šim] est, phonétiquement, l'équivalent exact du lg. *hème* : au  $h_2$  (« xh » dans les textes médiévaux) de l'est wallon répondent *š* dans le centre wallon et *sk* dans l'ouest wallon. N'insistons pas : c'est l'abc de la phonétique wallonne. Quant à la correspondance : lg. *-ène/nam. -ine* (comp. *spène* et *spine*, épine ; *glawène* et *glawine*, fille effrontée ; etc.), elle est également bien connue.

Le problème est plutôt d'ordre sémantique. Si *chimot*, marmot, appartient à la famille de *hème*, singe, il faut, non pas qu'il ait nécessairement signifié singe lui-même, mais que le mot-souche \**chime* ait eu ce sens, tout comme

l'avait son correspondant liégeois. Ce qui revient à établir le passage du sens de *singe* (\**chime*) au sens de *petit enfant*, *gamin espiègle*. Rien de plus aisé. Dans nos pays occidentaux, *singe* vit autant par ses emplois imaginés, affectifs, qu'au sens propre. Que de fois ne nous surprenons-nous pas à rapprocher un enfant espiègle ou grimacier d'un petit singe ! Mais nous avons mieux que l'observation de ces faits de parole : la langue nous fournit deux cas parallèles : 1° en français ; 2° en wallon.

1. J'ai traduit plus haut *chimot* par *marmot*. C'est le terme français qui lui est le plus proche en tenant compte de l'expressivité. Et pour cause : *marmot* a eu primitivement le sens (bien attesté) de singe... Ce sens a glissé, aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, vers celui d'enfant, pris dans une acception légèrement péjorative ou plaisante, grâce à des emplois dont ce passage de MOLIERE offre un exemple vraiment typique :

Mon Dieu ! que votre esprit est d'un étage bas !  
Que vous jouez au monde un petit personnage  
De vous claquemurer aux choses du ménage  
Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants  
Qu'un idole d'époux et des *marmots d'enfants* !

(*Femmes savantes*, I, 1.)

2. Qu'on veuille bien se reporter à la carte *singe* annexée à l'*Étude...* (BTD, XVIII). Cette carte montre, en périphérie de l'aire homogène *marticot* = singe, une série de points où *marticot* (*môr-*) n'est plus connu qu'au figuré : enfant espiègle, difficile, etc., surtout en Brabant oriental et dans le sud-ouest du Luxembourg (voy. BTD, l. c., 334). De nouvelles enquêtes ont augmenté le nombre de ces points : Pailhe [H 69], Porcheresse [D 30], Hamois [D 27], Ciney [D 25], Beauraing [D 96], Hierges [dépt des Ardennes], Anthée [Ph 34], Bois-de-Villers [Na 112], Moustier-sur-Sambre [Na 69], Mazy [Na 44], Vedrin [Na 59], Fosses

[Na 109] (1). Si bien que les deux zones brabançonne et sud-luxembourgeoise se trouvent à présent reliées par une aire namuroise *sensu lato* : on a ainsi une large bande où le type *marticot*, évincé presque partout, comme nom du singe, par le mot français, ne vit plus que localisé dans des emplois affectifs dont le plus stable semble être celui de marmot (2).

Mais l'oblitération de *marticot* au sens premier ne présente pas ici qu'une valeur de comparaison ; elle possède, comme on va le voir, une valeur d'explication.

Cette oblitération s'observe, non pas dans l'est wallon où la notion de singe est représentée par un type solidement implanté, mais dans toute la zone romane contiguë où prédomine, pour la même notion, un type importé (*sindje* et variantes). Et l'évolution actuelle du type *marticot* est en train de répéter, sur le même terrain, l'évolution qui a jadis abouti à la disparition de \**chime*. Il ne me paraît pas trop téméraire de reconstituer le schéma des faits comme suit :

I. L'ancêtre \**chime* et son confrère liégeois *hème* installés depuis la période latine.

II. Leur évincement progressif, dans le sens de singe (3),

(1) A Fosses, la situation est complexe. *Singe* s'y dit *sindje*. Quant à *môrticot*, l'*Étude...* (l. c., 335) le signale au sens de coccielle, mais des notes manuscrites de feu A. LURQUIN enregistrent aussi *p'tit môrticot pèlé-cu*, d'un *tot djonne gamin* [qu'on n'est nin content d' li] (comm. R. Pinon). De plus, et dans un sens voisin, *chimot* (cf. supra).

(2) L'autre acception dérivée qu'on relève fréquemment est celle d'homme laid, d'individu bizarre. Aux points mentionnés dans l'*Étude...*, l. c., 333, on ajoutera : Gochenée [Ph 53], Achène [D 41], Sorinnes [D 53], Paliseul [Ne 37], Recogne [Ne 33], Saint-Hubert [Ne 16].

(3) La disparition de \**chime* ne s'explique pas, à mon sens, par

par une formation romane, *marticot*, qui est jeune et amusante.

III. Tandis que *hème*, après avoir trouvé un emploi semi-technique, échoue dans la famille *hègne* pour y mourir (voy. *Étude...*, l. c., 325-332), *\*chime* survit, au sens figuré de marmot, dans l'héritier qu'il a eu le temps de former : *chimot*.

IV. Un nouveau type — le troisième — arrive de France : ce *sindje* réussit à dominer *marticot* dans l'espace même occupé par *chimot*.

V. Délogé de son premier emploi, le type *marticot* subit à son tour les rigueurs de la loi de répartition, et le voilà réduit à un sens second, sens qui appartenait à *chimot*.

VI. Ce dernier, étouffé ou absorbé, est dès lors en voie d'élimination. Il se montre encore sporadiquement, en bordure ouest de son ancien domaine, mais sa constitution sémantique a été ébranlée. Ce qui reste de cet affaïssement, ce sont des particularités de nuance presque toujours dépréciative (vaurien, nabot, individu pris en mauvaise part), voire des acceptions nettement aberrantes (agneau chétif, plus petit que les autres).

## II

Poursuivons notre route vers l'ouest wallon. Nous venons, chemin faisant, de ramasser dans l'herbe du fossé le deuxième panneau, délabré et méconnu, d'une survivance antique. Voici que le triptyque se reconstitue, grâce

une rencontre homonymique avec un des aboutissements namurois de lat. *s c u m a* : les questionnaires de l'ALW donnent [šim] pour Gembloux, Fosses, Lonzée, Lives, Fleurus, Arsimont, Châtelet, Gerpennes, Denée, etc. ; ailleurs : [šum] et [šcem]. Une telle « collision » n'avait évidemment rien d'« intolérable ».

à notre collègue et ami ALBERT HENRY qui retrouve le troisième panneau sous la poussière des archives.

Un document nivellois des environs de 1257, particulièrement riche en anthroponymes, cite un « Reniers le skime ». Dans le sobriquet qui accompagne le prénom, M. HENRY a reconnu à juste titre *skime* = singe, vocable « disparu depuis longtemps, mais [qui] s'est conservé dans le nom de famille *Lequime* » (1).

En attendant l'étude plus développée que nous annonçons M. HENRY, faisons deux remarques dont la dernière servira de conclusion à cette note.

La forme en *sk-* relevée par M. HENRY est caractéristique des parlers de l'ouest wallon. Mais peut-on tirer argument d'un hapax ? Et si le groupe consonantique initial n'avait qu'une valeur graphique (2) ? Dans le cas présent, ces doutes paraissent peu fondés. L'existence d'un *skime* nivellois est corroborée par une autre mention, plus jeune de trois quarts de siècle : « Johannes li Skimos de Perreuse » cité en 1317 (3). Que le personnage habite Liège ne signifie pas que lui ou ses ascendants en étaient originaires ; il est normal qu'il soit venu de l'ouest avec son surnom. D'autre part, au XIV<sup>e</sup> siècle, un *sk* a beaucoup moins de chance qu'au siècle précédent d'être, à Liège, une graphie archaïsante ; dans un mot tel que notre sobriquet, il note sans doute une prononciation authentique.

(1) *Anthroponymes nivellois du XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Les Dialectes belgo-romans*, VI, 158 (1947). En regard du nom de famille *Lequime*, rappelons l'anthroponyme lg. *Lexhime* (*Étude...*, l. c., 326).

(2) Comme l'a rappelé L. REMACLE dans ses *Variations de l'h secondaire...*, les graphies *sk*, *sc*, étymologisantes ou analogiques, représentent parfois un *h<sub>s</sub>*, surtout à l'origine (avant le XIV<sup>e</sup> siècle qui consacre définitivement le *xh*).

(3) Éd. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Ad. de la Marck*, 1898, p. 91. C'est notre dévoué collègue J. Herbillon qui nous a signalé cette précieuse référence. — Que la finale *-os* soit un suffixe diminutif ou, chose plus probable, une graphie pour *-es*, cela n'a guère d'importance ici.

Ce qui confirme, enfin, l'existence de *skime*, c'est la solidarité qu'il manifeste avec ses voisins namurois \**chime* et liégeois *hème* (« xhime »). Ajouterai-je qu'en présence de ces deux dernières formes seules, on s'étonnerait à bon droit que la troisième n'existât point?... Si le type *simia* a pénétré chez nous à l'époque latine, on doit normalement en trouver les représentants dans l'ensemble de l'aire wallonne proprement dite. Mais s'agit-il bien encore de *simia*? Devant la triple correspondance *hème*, *chime*, *skime*, est-il encore judicieux de supposer une palatalisation secondaire du *s* latin + *i*? L'étymon qui s'impose désormais est \**scimia*, (et il convient de corriger dans ce sens l'hypothèse formulée par l'*Étude...*, l. c., p. 322 et, sans doute, de supprimer le traitement envisagé par L. REMACLE, *Les variations de l'h secondaire...*, p. 87). Ainsi est de nouveau mis en lumière un aspect de cette romanisation particulière qu'a connue la Wallonie — problème plus fondamental que celui de l'influence germanique et sur lequel tant de choses restent à découvrir, à préciser.

### III

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de revenir à l'*Étude sur les noms wallons du singe* pour y apporter quelques

#### Notes complémentaires et rectificatives

1. Au sujet du lg. arch. *hème*, on notera un dérivé \**himelèt*, en 1361 à Wonck, à la frontière linguistique, comme surnom passé en toponymie : « cortis Xhimeles » (G. KURTH, *Front. ling.*, I, 171).

2. On complétera l'aire du type *marticot* à l'aide des faits allégués ci-dessus et des données d'É. LEGROS dans son c. r. du BTD, XIX, 189 (pour Mouscron [To 7] et Comines [To 6], sens fig.).

Ajouter aussi Wodecq [A 7] au sens de petit singe ; se dit aussi d'une personne grimacière (*Gloss. de W.*, ms. de R. COTTON). D'autre part, p. 339, n. 2, supprimer ce qui est dit de WASLET : il a bel et bien un article *môrticot* qui m'avait échappé. Ne pas tenir compte davantage, p. 338, n. 1, de la suggestion relative au *moricot* qui figure dans l'édition du *Mariâje dêl fiye Chôse* (Mons, 1843) : j'ai vu le ms. de l'auteur qui porte bien *moricot*.

3. Le début de la n. 1, p. 335, relative à l'élevage ou à l'exhibition des singes, autrefois, dans nos régions, doit être modifié comme suit : C'est ainsi qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le sénéchal de Hainaut annonce l'envoi de deux singes à lâcher dans la forêt [de Mormale?] dans l'espoir qu'ils y vivraient et proliféreraient (AEM, Trésorerie, Recueil 19, ± 1365). Ce recueil, en 1944, étant inaccessible au dépôt de Mons, j'avais eu le tort de me fier à une analyse inexacte. C'est à M. A. ARNOULD que je dois cette rectification.

4. Dans l'énumération des sens divers du type *marticot*, j'aurais dû ajouter, p. 337, d'après le DL, 394 :

7. *t. de batell.* : petite voile triangulaire qui se place au dessus du smak.

Une fiche de CH. BRUNEAU, établie en 1910 à Landrichamps (sud de Givet), porte *môrticot* : « petite bête comme un ver luisant ». Sens inédit, non confirmé par ailleurs. M. Jean Renson a relevé, en 1949, à Bois-de-Villers [Na 112], le sens, également aberrant, de « morpion ».

5. *môrticot* comme sobriquet d'un habitant (comp. p. 334), est vivant en 1949 à Rienne [D 115] et comme blason populaire à Lacuisine [Vi 7] : les gens du hameau de Martué s'appellent *lès marticots* (le mot n'est pas autrement connu), tout comme les habitants d'Hargnies (départ<sup>t</sup> des Ardennes) sont qualifiés d'*arnikots* (d'après le nom du hanneton en Ard. méridionale). Formations par attraction verbale.

6. La plus ancienne mention de *marticot* dans un texte roman datait, à ma connaissance, de 1733 (pp. 330-331). En voici une de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : un texte d'archives de 1696 signale, à Tourinnes-la-Grosse [Ni 5], une « maison dite Le marticot » (comm. de J. Schayes, par l'interm. d'É. Legros).

7. L'explication proposée, p. 344, n. 2, du sobriquet *Marticoyen* des Luthériens (Bruges, XVI<sup>e</sup> siècle) par croisement *Martin* (Luther)

× flam. *martiko* a été confirmée par l'abbé VIAENE : voir *Martico, Marticoyen en Marticalveren* dans *Biekorf*, 48 (1947), 17-19. A la p. 341, n. 1, de mon *Étude...*, *Marticalveren* doit se lire *Marticalueren*.

## La Philologie wallonne en 1948

par ÉLISÉE LEGROS,  
Professeur d'Athénée.

### Bibliographie.

1. ÉLISÉE LEGROS. *La Philologie wallonne en 1947*. (BTD, 22, 399-471). — 156 c. r., dont 5 de LOUIS REMACLE.

P. 435, 5<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> l. infra : L. LOMRY (mort tragiquement depuis) m'a signalé que des l.-d. cités d'après l'*Enq. dial.*, l'un est sur Cherain, le second est suspect, et le 3<sup>e</sup> n'existe pas comme tel (voy. *Top. de Bovigny, v<sup>o</sup> rotche dès tchambrinnes*). — P. 437, n<sup>o</sup> 105, 15<sup>e</sup> l. : supprimer : *èl hièrdau* (ib.) ; 17<sup>e</sup> l. : supprimer : *è lh*. — P. 438, l. 3-4 : voy. ci-dessous, p. 166, l. 2. — P. 455, 10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> l. : J. WISIMUS assure qu'il prononce *chnaps'*, *artike*, *modèsse*, *ocasion* et même *vèrat* ; c'est tout ce que je puis retenir d'une protestation méconnaissant les droits et les devoirs de la critique philologique. — P. 469, 1<sup>re</sup> col., 3<sup>e</sup> l. : doublon à supprimer.

2. [BTD, 18, 1944] : C. r. par ROBERT MASSART (RbPhH, 26, 1948, 382-385). — [BTD, 10 à 20] : C. r. par P[IERRE] C[ÉZARD] (Romania, 70, 1948, 113-121) (1).

Principales abréviations : BDW = Bull. du Dict. wall. ; — BSW = Bull. de la Soc. de Litt. wall. ; — BTD = Bull. de la Comm. de Topon. et Dial. ; — DBR = Dialectes belgo-romans ; — DFL = *Dict. franç.-liég.* de J. HAUST ; — DL = *Dict. liég.* de J. HAUST ; — EMW = Enquêtes du Musée de la Vie wall. ; — FEW = *Franz. Etymol. Wört.* de W. v. WARTBURG ; — RbPhH = Revue belge de Philol. et d'Hist. ; — VW = La Vie Wallonne ; — c. r. = compte rendu ; — fr. = français ; — w. = wallon. — Pour les sigles des communes, voir BTD, 9, 211-270.

(1) BTD, 18, 1944, l. 13 : supprimez la parenthèse après *r'trovi*.